

C. LES ACTIONS

ACTION N° 2.1.1 : DÉVELOPPER DE NOUVELLES OFFRES SOCIOCULTURELLES ET DE LOISIRS

2015-2018



LES CONSTATS	LES OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Une offre départementale méconnue et pas toujours diversifiée ❖ Des événements culturels, des offres pas toujours accessibles aux personnes âgées et handicapées ❖ De nouvelles pratiques locales à étudier pour proposer leur développement 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Ouvrir davantage les offres aux personnes âgées et handicapées ❖ Favoriser la mixité sociale ❖ Rompre l'isolement ❖ Favoriser l'inclusion sociale

	QUOI ?	COMMENT ?
A- Faciliter l'accessibilité aux événements et sites culturels, de loisirs et sportifs	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Développer l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées dans les sites et lieux culturels et de loisirs (accompagnement au cinéma avec séances adaptées par exemple) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Étude des besoins des personnes handicapées et âgées pour mieux cibler les offres possibles ❖ Recensement et identification des porteurs de projet ❖ Offre de réductions sur les entrées des sites et événements
B- Développer l'accompagnement psychologique et à la vie sociale	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Expérimenter des actions innovantes de développement /soins relationnel 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Benchmark et expérimentation de nouveaux concepts d'accompagnement et de soins relationnels ❖ Après expérimentation, développement des projets viables
C- Développer les pratiques de cultures partagées (jardinage)	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Inciter au partage du jardin et des cultures sous toutes leurs formes ❖ Développer et adapter la démarche aux dispositifs existants 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Recensement et benchmark ❖ Ouverture des établissements et services sociaux et médico-sociaux ❖ Communication et sensibilisation auprès des partenaires institutionnels et politiques ❖ Mise en place de jardins thérapeutiques
D- Mettre en place une politique de lecture publique : "Culture Bleue"	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Soutenir la pratique de lecture, par la proposition de fonds documentaires adaptés et la mise en place d'ateliers, de concours, de plans de communication... 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Achats de fonds spécialisés pour la lecture ❖ Mise en place d'ateliers, de concours ❖ Équipement des lieux de lecture (tablettes, claviers gros caractères, livres en braille, etc..)
E- Valoriser les dispositifs de séjours adaptés, vacances et tourisme "pour tous"	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Accompagner dans la démarche d'organisation de vacances ou favoriser l'accès aux dispositifs de séjours adaptés ❖ Favoriser l'intégration lors des séjours ❖ Favoriser le transport vers les lieux d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Recensement, identification et communication (des lieux d'accueil et des relais de soins, des financements, de transport) ❖ Sensibilisation des professionnels à l'accueil et à l'accompagnement ❖ Identification des intervenants potentiels

Pour qui ?

- ❖ Les personnes âgées et les personnes handicapées
- ❖ Les familles et les aidants
- ❖ Les professionnels du monde culturel, sportif, de loisir et du transport

Par qui ?



Avec qui ?

- ❖ Les associations
- ❖ Les professionnels sociaux, culturels
- ❖ Les institutions

➤ Pour aller plus loin, vous pouvez vous reporter à l'annexe avec les fiches actions techniques complètes

ACTION N° 2.1.2 : FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS



LES CONSTATS	LES OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Existence d'un Centre de Rééducation Professionnel excentré à Vouzon et éloigné de Blois ❖ Un empilement des dispositifs ❖ Une absence de visibilité sur la trajectoire des personnes, le parcours des jeunes handicapés au passage adulte, l'accompagnement en formation professionnelle et autonomie sociale ❖ Une grosse liste d'attente pour certaines entreprises adaptées et les ESAT ❖ Difficultés d'accès au travail en raison de la méconnaissance de certaines entreprises des capacités et des spécificités des personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Permettre l'accès à l'emploi dans le milieu ordinaire des travailleurs handicapés ❖ Permettre un meilleur accompagnement des travailleurs handicapés dont ceux ayant un handicap spécifique nécessitant un accompagnement complémentaire à celui proposé par les organismes de l'emploi ❖ Diversifier l'offre professionnelle

	QUOI ?	COMMENT ?
A- Développer l'accompagnement socio-professionnel dans le milieu ordinaire (entreprises adaptées)	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Évaluer et définir le type d'accompagnement nécessaire pour chaque personne ❖ Accompagner les entreprises et les travailleurs handicapés dans les démarches administratives ❖ Proposer un accompagnement et un appui privilégié 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identification d'un coordonnateur ❖ Identification d'un tuteur "en entreprise" ❖ Communication via les onglets MDPH du site Internet du CG ❖ Renfort de l'information des jeunes adultes ❖ Étude des dispositifs existants dans d'autres départements
B- Soutenir les dispositifs "hors les murs"	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Soutenir le développement des Centres de Rééducation Professionnelle (CRP) pour améliorer le maillage territorial ❖ Soutenir le développement du dispositif ESAT "hors les murs" par redéploiement de places existantes ❖ Mobiliser et développer des solutions de réorientation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ État des lieux par la MDPH
C- Accompagner les travailleurs handicapés dans le milieu protégé	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Développer l'accueil de travailleurs handicapés à temps partiel en foyer occupationnel, logement foyer avec un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ou autre solution en fonction de leur capacité. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Réflexion sur l'accompagnement des travailleurs handicapés en cas d'arrêt maladie, de réduction du temps de travail ❖ Mise en place d'un groupe de travail
D- Préparer l'insertion professionnelle des jeunes travailleurs handicapés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les besoins des jeunes travailleurs handicapés ❖ Travailler sur des parcours d'insertion professionnelle pour des jeunes en limite des différents dispositifs 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mise en place d'un groupe de travail

Pour qui ?

- ❖ Toutes les personnes disposant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
- ❖ Les organismes de l'emploi accompagnant des travailleurs handicapés

Par qui ?



Avec qui ?

- ❖ Les acteurs de l'insertion professionnelle et de l'emploi
 - ❖ Les entreprises
 - ❖ Les associations
 - ❖ Les institutions

ACTION N° 2.1.3 : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX TRANSPORTS



LES CONSTATS	LES OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Des transports collectifs pas toujours accessibles à la fois en équipement et en horaire ❖ Une offre ne permettant pas de couvrir tout le territoire ❖ Des moyens de transport pas toujours connus et mutualisés entre acteurs d'un même territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Favoriser la mobilité en proposant de nouvelles solutions ❖ S'inscrire dans la réglementation liée à l'accessibilité des transports ❖ Communiquer sur les dispositifs de transport et les besoins des personnes ❖ Favoriser l'accès au système de santé et en conséquence, le maintien à domicile

	QUOI ?	COMMENT ?
A- Innover	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Recenser et soutenir les actions innovantes ouvrant sur le développement des moyens de transport et sur leur mutualisation. ❖ Développer les systèmes d'informations multimodales 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Information spécifique sur le site Internet du CG41 en lien avec Route 41 ❖ Recensement des autorités organisatrices de transport AOT ❖ Base de données spécifique pour permettre une centralisation des informations
B- Développer le transport à la demande et les transports de substitution collectifs	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Encourager les collectivités concernées à réfléchir sur le développement du transport à la demande collectif 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Communication auprès des collectivités sur les besoins de ces publics
C- Développer les offres de transport individuel adapté	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Qualifier le besoin de transport privé adapté en Loir-et-Cher ❖ Inciter au développement de solutions adaptées aux besoins des personnes 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Recensement des dispositifs existants ❖ Évaluation des manques ❖ Favoriser les démarches partenariales
D- Soutenir le développement du dispositif Transport Solidarité Santé	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Proposer un dispositif de prise en charge des transports complémentaire au dispositif du "transport à la demande" <p>Loir&Cher 2020 ❖</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Plan "Toubib, où est notre toubib?" ❖ Convention de partenariat entre la CPAM 41, la MSA Berry Touraine, le RSI de la région Centre et le CG41

Pour qui ?

- ❖ Les personnes âgées et les personnes handicapées
- ❖ Les professionnels du transport

Par qui ?



Avec qui ?

- ❖ Les acteurs du transport
- ❖ Les institutions
- ❖ Les associations